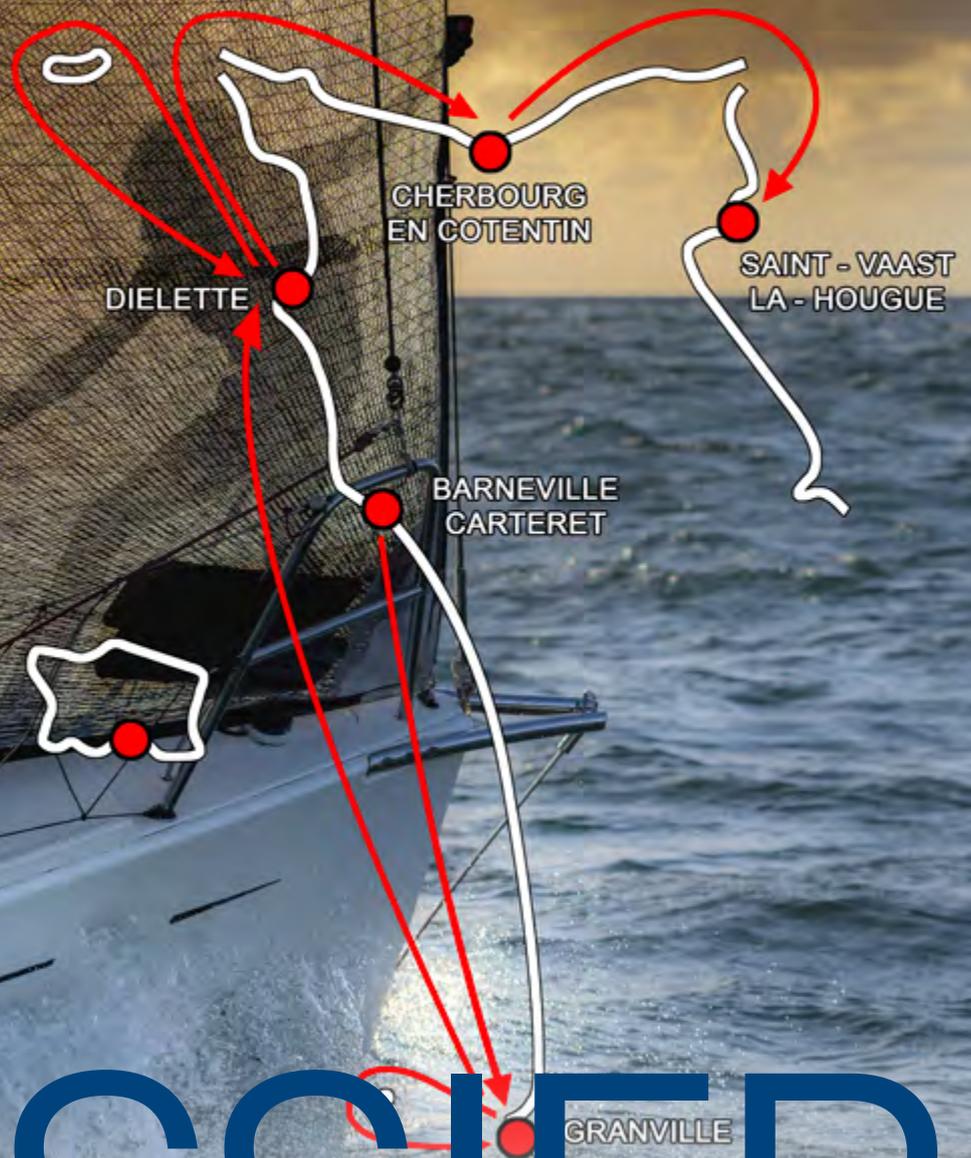


# TOUR DES PORTS

# DE LA MANICHE

2021

du 10 au 16 Juillet Plus d'infos sur [tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr)



# DOSSIER DE PRESSE

# TOUR DES PORTS LA RÉGATE PHARE DE NORMANDIE !



Pendant une semaine, marins aguerris et novices à la voile formeront de joyeux équipages à l'assaut de nos ports manchois. Certes, c'est une épreuve sportive, « un défi nautique en esprit d'équipe » mais c'est aussi, au cœur de l'été, un temps de convivialité au sein des équipages. C'est tout l'esprit de cette régata estivale qui met également et si bien en valeur la diversité de côtes et nos paysages littoraux.

Avec beaucoup de regrets et en raison de la crise sanitaire, la flottille n'aura pas la possibilité de faire escale chez nos voisins et amis des îles anglo-normandes. Partie remise à l'année prochaine, nous le souhaitons tous.

L'organisation du Tour des ports de la Manche est portée par le Yacht Club de Granville et je tiens à saluer la détermination de son Président, Gilles Lezan. Il est de ceux qui ne comptent par leur énergie au service de la vie associative. Plus particulièrement cette année, un grand merci pour

autant d'engagement.

Au moment du départ de cette édition 2021 du Tour des ports de la Manche, c'est une nouvelle mandature qui s'ouvrira ici au conseil départemental. Vos nouveaux élus locaux seront à vos côtés tout au long d'escales qui nous feront naviguer de Barneville-Carteret à Saint-Vaast-la-Hougue, en passant par Granville, Diélette, et Cherbourg-en-cotentin.

Bonne régata à tous et à toutes.

**Marc Lefèvre,**  
*Président du Conseil Départemental de la Manche*



**Relations médias :** Agitées du Bocage - Bérengère - 06 47 42 77 57 - [media@agiteesdubocage.com](mailto:media@agiteesdubocage.com)

**Yacht Club de Granville :** Luc Berthillier, coordinateur général - 06 15 08 96 69 - [b2o.berthillier@gmail.com](mailto:b2o.berthillier@gmail.com)

YACHT CLUB DE GRANVILLE



[tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr)

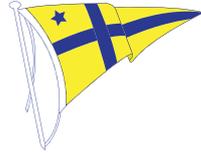
# PLAN DU TOUR



# PARTENAIRES

## ORGANISATION

YACHT CLUB DE GRANVILLE



## PARTENAIRES



BARNEVILLE  
CARTERET



GRANVILLE



SAINT-VAAST  
LA-HOUGUE



YACHT CLUB DE GRANVILLE



[tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr)

# LA MANCHE

## DESTINATION MARITIME

La mer lui a donné son nom, l'océan régit son climat et, où que l'on se trouve sur le territoire, le rivage n'est jamais très loin... Cette presqu'île est comme une jetée de granit, brassée par la mer de tous côtés. Son littoral se distingue par la variété de ses 355 km de côtes préservées comme par ses conditions de navigation et son riche patrimoine maritime.

### Côtes préservées et ports équipés

Le littoral de la Manche offre une large palette de paysages séduisants. Falaises dénichées, dunes de sable fin, caps et havres, îles, ports et stations balnéaires le ponctuent ainsi, depuis la Baie des Veys et Utah Beach, jusqu'au Mont-Saint-Michel, en passant par le Nord Cotentin.

Si le littoral est sauvage et authentique, il n'en est pas moins équipé pour la plaisance. Avec ses 19 ports, le département de la Manche compte 6 899 places de plaisance dans des ports ou dans des zones de mouillages. Il représente ainsi à lui seul près de la moitié de la capacité d'accueil de la Normandie (14 164 places dans les ports ou zones de mouillages).

Réparti entre :

- 4 789 places dans les ports avec bassins (avec l'extension du port de Carteret prévue en juillet 2020)
- 1 350 places dans les ports d'échouage dont 269 sur pontons
- 760 mouillages, hors des ports

### Des activités vivifiantes, une énergie marine

Grâce à son climat tempéré, la qualité et l'étendue de ses plages, l'orientation de ses côtes ou encore les caractéristiques du vent, la Manche est propice à la pratique d'activités nautiques et véliques, aussi nombreuses que variées : kayak de mer, kitesurf, plongée, aviron, wakeboard, voile, longe-côte, parapente... La Manche est aussi le théâtre des plus grandes marées d'Europe, de quoi ravir les pêcheurs à pied !

### Le tourisme balnéaire

Les stations balnéaires sont des ancrages où il fait bon séjourner. Leurs grandes plages de sable blond invitent à l'évasion et les restaurants tournés vers l'horizon, subliment poissons et fruits de mer. Les stations balnéaires telles que Agon-Coutainville ou Montmartin-sur-Mer et le secteur de la Côte des Isles, labellisés « Famille plus », proposent de nombreuses activités pour les enfants.

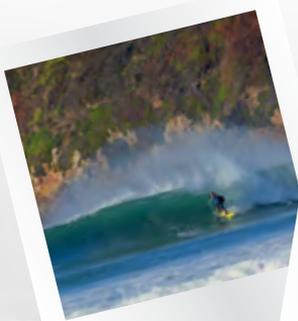
### Un héritage culturel

Enfin, la Manche est riche d'un patrimoine navigant et d'une grande tradition maritime où marins et pêcheurs, voiliers et voiles traditionnelles racontent l'histoire d'un territoire. Faire escale sur nos côtes, c'est l'occasion de plonger dans une histoire qui rallie les rivages. Héritage viking, bataille navale (La Hougue), campagnes de pêche de Terre-Neuve, épopée transatlantique, corsaires embusqués ou encore des côtes qui permirent le retour de la liberté en Europe en 1944 (Utah Beach)... tel est le passé dont est empreint notre littoral.

Les îles sont parties intégrantes de ce patrimoine maritime : Chausey et ses nombreux îlots, Tatihou et le Mont-Saint-Michel. Toutes proches, les îles Anglo-Normandes (Jersey, Guernesey, Serq et Aurigny) offrent un dépaysement assuré.

D'îles en îles, du plus petit port de France, Port Racine dans le Cotentin (Hague), aux ports de plaisance modernes multiservices ; de la pêche à pied, aux sports de glisse, la Manche et son riche littoral sauront ainsi attirer tous les amoureux de la mer.

En savoir plus sur la destination Manche : [manchetourisme.com](http://manchetourisme.com)



Latitude  
**Manche**  
AGENCE D'ATTRACTIVITÉ

YACHT CLUB DE GRANVILLE



[tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr)

# UN FORMIDABLE DÉFI NAUTIQUE ET HUMAIN

Il y a les marins, les voiliers, les ports. Le goût de l'aventure, le goût des embruns, des virées de bord. Il y a le partage de l'effort, le partage de la fête, les retrouvailles après le sport.

Le Tour des Ports de la Manche est une régata organisée chaque année, au mois de juillet, qui relie différents ports de plaisance de la Manche.

Une course exceptionnelle qui compte parmi les grands rendez-vous nautiques de l'été, un bassin de navigation unique et un parcours fantastique où se retrouvent 100 équipages, 650 navigateurs, dans une ambiance hors du commun. C'est la plus grande course à la voile de Normandie et l'une des plus grandes courses croisières françaises.

## NOUVEAUTÉ

### LE CHALLENGE ADDICTIVE SAILING

Le comité organisateur du Tour des ports propose cette année un prix spécial pour la plus belle photo d'équipage. Muni de 4 drones, il photographiera les navigateurs et leurs bateaux durant les 5 jours d'épreuves.

Un jury votera pour son «coup de cœur» parmi les 5 à 6 photos sélectionnées. L'équipage gagnant se verra offrir un week-end de trois jours dans le catamaran *Addictive Sailing*.



# PROGRAMME

## PAR VILLES ETAPES

### DU TOUR DES PORTS 2021

#### SAMEDI 10 JUILLET | BARNEVILLE-CARTERET

- De 9 h à 19 h** Accueil des concurrents à l'école de voile, la remise des dossiers de course et du matériel : balises, cagnards...se fera sur le car podium..
- 19 h 30** Briefing des skippers (uniquement) face au car podium organisation .
- 20 h** Buffet distribution près du Yacht club pour les concurrents

#### DIMANCHE 11 JUILLET | CARTERET - GRANVILLE

- À partir de 08 h 30** Départ du port
- 10 h** Départ de la course côtière
- à partir de 19 h** Arrivée des bateaux au port de Granville
- A partir de 20h** Résultats, remise des prix sur le car podium suivis d'un buffet ou de sacs repas.

#### LUNDI 12 JUILLET | GRANVILLE - GRANVILLE

- À partir de 10 h** Départ des bateaux (parcours construits et côtiers)
- À partir de 19 h 30** Arrivée des équipages
- À partir de 20 h 30** Remise des Prix sur le car podium

#### MARDI 13 JUILLET | GRANVILLE - PORT DIÉLETTE

- À partir de 08 h 30** Départ des bateaux
- À partir de 19 h** Arrivée des bateaux
- À partir de 20 h** Remise des prix sur le podium de l'organisation Animations et repas suivant autorisations

#### MERCREDI 14 JUILLET | PORT DIÉLETTE- PORT DIÉLETTE

- À partir de 09h** Départ des bateaux pour des parcours construits et/ou côtiers
- Vers 15 h** Arrivée en fin d'après-midi
- 20 h** Remise des prix au car podium.

#### JEUDI 15 JUILLET | PORT DIÉLETTE- CHERBOURG EN COTENTIN

- À partir 9 h** Départ des bateaux
- À partir de 14 h** Arrivée
- L'après midi** Régate en rade ou dans l'anse du Becquet
- 19 h 30** Remise des prix au car podium Apéritif et plateaux repas

#### VENDREDI 16 JUILLET | CHERBOURG EN COTENTIN - ST-VAAST-LA-HOUGUE

- À partir de 9 h** Départ des bateaux en rade
- À partir de 15 h** Arrivée
- Entre 16 h et 18h** Restitution des balises et cagnards près du car Podium Proclamation des résultats (classements de l'étape, général, et Trophées divers, tirages au sort) sur le car podium
- 19 h** Dîner sur le port et animations suivant autorisations

*NB : Ce programme est évidemment sous réserve des autorisations. Un protocole sera probablement mis en place afin d'éviter au maximum les rassemblements. Les briefings, remise des prix, repas et animations sont également sous réserve des conditions sanitaires et des préconisations administratives et pourraient être interdits.*



# BARNEVILLE CARTERET

## VILLE DÉPART

### SERVICES

#### BUREAU DU PORT

Promenade Barbey d'Aurévilly – 50270 BARNEVILLE-CARTERET - Tél. 02 33 04 70 84  
Mail : portcarteret@ports-manche.fr - WEB : <https://ports-manche.com/ports/barneville-carteret>

#### VHF

Canal 9

#### YACHT CLUB

Tél. 02 33 52 60 73

#### DOUANES

Tél. 02 33 04 90 08

#### SAUVETAGE

CROSS MANCHE SECOURS EN MER Tél. 02 33 52 29 38, VHF Canal 16 – mobile : 196

#### GRUTAGE

Carteret Marine : Tél. 02 33 01 20 01

#### PORT

Electricité et eau sur les pontons, douches, sanitaires, carburants, ordures ménagères

### CONTACTS UTILES

#### OFFICE DU TOURISME DE LA CÔTE DES ISLES

15 bis, Rue Guillaume le Conquérant – 50270 BARNEVILLE CARTERET

Tél. 02 33 04 90 58

Mail : [tourisme@otdci.com](mailto:tourisme@otdci.com)

WEB : <https://www.tourisme.fr/1643/office-de-tourisme-barneville-carteret.htm>

### PROFESSIONNELS

#### CARTERET MARINE ACCASTILLAGE DIFFUSION

60, avenue de la République – 50270 BARNEVILLE CARTERET

Tél. 02 33 01 20 01 - <https://www.carteret-marine.fr/>

#### CARTERET PLAISANCE

10 rue des quatre volontaires 50270 BARNEVILLE CARTERET



YACHT CLUB DE GRANVILLE



© L. Travert, ville de Barneville-Carteret

[tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr)

## INFORMATIONS UTILES

### CAPITAINERIE

Terre-plein de l'Ecluse – 50400 GRANVILLE

### VHF

Port de Herel : Canal 9

### BUREAU DU PORT

Promenade du Docteur Lavat – CS 20439 – 50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 50 20 06

WEB : <https://ports-manche.com/ports/granville-herel>

## SERVICES

### BRIGADE GARDE CÔTE

Tél. 02 33 50 31 20

SNSM, tél. 02 33 61 26 51

### PORT

Electricité et eau sur les pontons, douches, sanitaires, ordures ménagères, carburants, pompe à eaux noires, WIFI

### MANUTENTIONS

Elévateurs de 12 tonnes et de 100 tonnes, grue de mâtage 500 kg (accès pro).

## CONTACTS UTILES

### OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GRANVILLE TERRE ET MER

Bureau d'information touristique de Granville, 2 rue Lecampion – 50400 GRANVILLE

Mail : [information@otgtm.fr](mailto:information@otgtm.fr)

WEB : <https://www.tourisme-granville-terre-mer.com>

### YACHT CLUB

Port de Herel – BP 317 – 50403 GRANVILLE – Tél. 02 33 50 04 25

Mail : [yachtclub.granville@gmail.com](mailto:yachtclub.granville@gmail.com)

WEB : <https://yachtclubgranville.com>

### CENTRE RÉGIONAL DE NAUTISME DE GRANVILLE (École de Voile)

tél. 02 33 91 22 60

Mail : [contact@crng.fr](mailto:contact@crng.fr)

WEB : <http://centre-regional-nautisme-granville.fr/>

### HÔPITAL

Tél. 02 33 91 50 00

## PROFESSIONNELS

### CHANTIER NAVAL DE HEREL ACCASTILLAGE DIFFUSION

Rue des Isles – 50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 69 20 00

### STL NAUTISME

Port du Herel – 50400 GRANVILLE, Tél.: 02 33 69 32 90

### VOILERIE GRANVILLAISE

Rue des Isles – 50400 GRANVILLE. Tél. 02 33 50 62 28

### AXE SAIL

Rue des Isles – 50400 GRANVILLE

### TIROT

Mécanique marine Port de Herel – 50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 91 29 00



# PORT DIÉLETTE



## SERVICES

### PORT

Electricité et eau sur pontons, sanitaires, ordures ménagères, station carburants, wifi, pompe à eaux noires, potence de démâtage.

### MANUTENTIONS

Elévateur 40 tonnes, aire de carénage.

### SAUVETAGE

CROSS MANCHE SECOURS EN MER : Tél. 02 33 52 29 38, VHF Canal 16 – mobile : 196

## CONTACTS UTILES

### BUREAU DU PORT VHF

CANAL 9  
Tél. 02 33 53 68 78

### OFFICE DU TOURISME DE LA HAGUE

32, rue centrale – 50340 LES PIEUX  
Tél. 02 33 52 81 60  
WEB : <https://www.encotentin.fr/>

### CENTRE NAUTIQUE DE DIELETTE

2, rue du Grand Port – 50340 FLAMANVILLE

## PROFESSIONNELS

### NORD WEST NORMANDIE MARINE

Port Diélette  
Tél. 02 33 08 30 47  
Mail : [contact@dielette-plaisance.com](mailto:contact@dielette-plaisance.com)

### VOILERIE DES ISLE

Port Diélette  
Tél. 06 87 96 35 91

### TAXIS

DUREL Tél. 02 33 53 23 24  
THOMINE Tél. 02 33 52 41 57



## SERVICES

### PORT CHANTEREYNE

BUREAU DU PORT : Tél. 02 33 87 65 70  
Mail : [portchantereyne@cherbourg.fr](mailto:portchantereyne@cherbourg.fr)  
WEB : <https://www.portchantereyne.fr/>  
VHF Canal 9

### YACHT CLUB DE CHERBOURG

Tél. 02 33 94 28 05  
Mail : [yc-cherbourg@wanadoo.fr](mailto:yc-cherbourg@wanadoo.fr)  
WEB : <https://yc-cherbourg.com/>

### SAUVETAGE

CROSS MANCHE SECOURS EN MER : Tél. 02 33 52 29 38, VHF Canal 16 – mobile : 196

### VIGIE DU HOMET

Tél. 02 33 92 60 08  
VHF Canal 12

### PRESTATIONS

Electricité et eau sur les pontons, douches, sanitaires, laverie, wifi, météo

### MANUTENTIONS

Elévateur 40 tonnes, grue de mâtage de 600 kg, carburants, ordures ménagères, pompage eaux grises et eaux noires, récupérateur huiles usées et pots de peinture, batteries, aires de carénage et cale de mise à l'eau.

## PROFESSIONNELS

Chantiers navals, accastillage, voileries, restaurants, hôtels,...

## CONTACTS UTILES

### AFFAIRES MARITIMES

Place Bruat – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél. 02 50 79 15 00

### OFFICE DE TOURISME CHERBOURG

14 quai Alexandre III – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél. 02 33 93 52 02  
WEB : <https://www.encotentin.fr/>

### CAPITAINErie PORT DE COMMERCE DE CHERBOURG

Gare transatlantique, quai de France Tél. 02 33 20 41 25  
VHF CANAL 12



# SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

## PORT D'ARRIVÉE



LES  
PORTS  
DE LA  
MANCHE

### LE PORT

#### BUREAU DU PORT

Place Auguste Contamine – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 23 61 00

VHF CANAL 9

Mail : [saint-vaast@ports-manche.fr](mailto:saint-vaast@ports-manche.fr)

### PRESTATIONS

Eau et électricité sur les pontons, douches et sanitaires à la capitainerie, carburants, ordures ménagères, services divers

## SERVICES

### OFFICE DE TOURISME DU COTENTIN

1, Place du Général De Gaulle – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 71 00 71

WEB : [http://www.saintvaast.fr/office\\_de\\_tourisme.aspx](http://www.saintvaast.fr/office_de_tourisme.aspx)

### ECOLE DE VOILE

CNEC 4 quai Commandant Paris – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 43 44 73

WEB : <http://www.centre-nautique-est-cotentin.fr/>

### YACHT CLUB DE ST VAAST

6 quai du Commandant Paris – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 44 07 87

WEB : <https://ycsv-saintvaast.com/>

## PROFESSIONNELS

### COTENTIN NAUTIC

5 rue de Réville – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 20 85 50

### ST VAAST MARINE

1 chemin Couets – 50550 ST VAAST LA HOUGUE Tél. 02 33 43 90 80

### CHANTIER NAVAL BERNARD

4 Place du Général Leclerc – 50550 ST VAAST LA HOUGUE  
Tél. 02 33 54 43 47



YACHT CLUB DE GRANVILLE



[tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr)

# AVIS DE COURSE

**CARTERET- GRANVILLE / GRANVILLE - DIELETTE / DIELETTE - CHERBOURG-EN-COTENTIN / CHERBOURG-EN-COTENTIN - SAINT VAAST LA HOUGUE.**

La course est organisée par le YACHT CLUB de GRANVILLE avec le concours du Comité Départemental de Voile, des clubs de voile, des villes étapes et l'assistance de la SARL B2O. Le Conseil Départemental de la Manche, La région Normandie, les communautés de communes et les municipalités des villes-étapes sont les partenaires publics de l'épreuve.

## 1 ♦ RÈGLES

### 1.1 La régata sera régie par

- Les règles de courses internationales pour voiliers 2021-2024 de World Sailing
- Les prescriptions de la FFVoile
- Le guide de la course croisière Osiris Habitable 2021 de la FFVoile
- Le présent avis de course
- Les instructions de course et leurs éventuels avenants
- La navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

### 1.2 Sécurité et équipement

Sont obligatoires pour tous les bateaux, en plus de l'armement réglementaire obligatoire pour les RSO catégorie 4 :

- Des brassières +150 N conformément au nombre d'équipiers.
- Un moteur fixe ou hors-bord, la quantité de carburant obligatoire doit permettre au départ de chaque étape de rejoindre le port d'arrivée. Une vitesse de propulsion d'au moins quatre nœuds est obligatoire.
- Une VHF (fixe ou portable) avec ASN en état de marche en règle avec l'ANFR (Licence)
- Un canot de survie adapté au bateau et à la zone de navigation.
- Des feux de navigation fixes en état de marche.
- Un cagnard, une flamme de course et une balise de tracking qui vous seront remis à la confirmation d'inscription.

## 2 ♦ PUBLICITÉ

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la Fédération Française Voile.

## 3 ♦ ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

**3.1** La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Osiris habitables B, C, D, R1, R2, R3, R4, L (sous réserve de l'application de la règle 76.1 si le comité d'organisation, le comité technique ou le comité de course, estiment que le bateau a des caractéristiques qui ne lui permettent pas de participer en toute sécurité) dont le groupe net est supérieur ou égal à 8. Les bateaux ayant un tirant d'eau inférieur ou égal à 2m 50 et pouvant naviguer à plus de 6 milles des côtes de catégorie hauturière (arrêté du 30 septembre 2004), application de la prescription fédérale liée à la RCV 78.1. Le nombre de personnes embarquées est fixé à deux personnes au minimum. Les multicoques ne sont pas acceptés au

Tour des ports de la Manche. La flotte sera répartie en quatre ou cinq catégories au maximum définies par la classe et le groupe brut.

**3.2** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint ou sur le site internet « [tourdesports50.fr](http://tourdesports50.fr) » et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription correspondant au nombre de personnes embarquées sur le bateau et d'un chèque de caution de 300 € (cagnard, flamme, tracker), libellé à l'ordre du Yacht Club de Granville. Les ressortissants étrangers peuvent libeller leur chèque de caution en équivalent dans leur monnaie locale (par exemple en £ pour les Anglo saxons), ainsi que la photocopie de la carte d'identité voile Osiris Habitable, et l'autorisation de port de publicité si nécessaire.

Le nombre d'inscrits est fixé à 105 bateaux suivant l'ordre d'arrivée des bulletins et chèques d'inscription, les suivants seront classés sur une liste supplémentaire.

La date limite de réception des dossiers d'inscription est fixée au Samedi 3 JUILLET 2021.

Tout dossier d'inscription parvenant après cette date pourra être accepté dans la limite des places disponibles (liste supplémentaire dans l'ordre d'arrivée) moyennant une pénalité de 50 €. Pour une annulation d'inscription du 3 juin jusqu'au 3 juillet 2021 (hors liste d'attente), une somme de 75 € sera conservée par l'organisation (frais de dossiers). Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué et le voilier restera dans la liste des inscrits de l'édition 2020 du Tour des ports de la Manche.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 65 € par personne. Les ressortissants étrangers peuvent payer leur engagement avec une carte bancaire ou PayPal en euros ou par virement. Les chèques de caution ne seront pas encaissés sauf en cas de non restitution du matériel fourni.

**3.3** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription, les licences F.F.V. 2021 valides portant la mention « Compétition » ou avec présentation d'un certificat médical conforme aux prescriptions de la FFVoile.

**3.4** Les concurrents étrangers non licenciés F.F.V. devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1 million d'euros.

## 4♦DROITS A PAYER

Les droits requis sont de **65 € par équipier**, avec un minimum de 195 € par bateau. Les droits seront encaissés lors de l'inscription du bateau. Pour les inscriptions avant le 31 mai 2021, les droits s'élèvent à 60 € par équipier avec un minimum de 180 €. Les droits sont payables par chèque bancaire, carte bancaire, Paypal ou virement bancaire.

## 5♦PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : le samedi 10 juillet 2021 à Barneville-Carteret

5.2 Jauge et contrôles : le samedi 10 juillet de 10 h à 19h ou à tout moment sur l'eau ou à terre.

5.3 Jours de course (Ce programme est susceptible d'être modifié si les circonstances ou l'environnement sanitaire l'exigent):

<b>Dimanche 11 JUILLET</b>	<b>CARTERET - GRANVILLE</b>
<b>Lundi 12 JUILLET</b>	<b>GRANVILLE - GRANVILLE (Parcours construits et / ou parcours côtiers)</b>
<b>Mardi 13 JUILLET</b>	<b>GRANVILLE - PORT DIELETTE</b>
<b>Mercredi 14 JUILLET</b>	<b>PORT DIELETTE- PORT DIELETTE (Parcours construits et / ou parcours côtiers)</b>
<b>Jeudi 15 JUILLET</b>	<b>PORT DIELETTE- CHERBOURG EN COTENTIN (possibilité de parcours côtier ou construit à la suite )</b>
<b>Vendredi 16 JUILLET</b>	<b>CHERBOURG EN COTENTIN - ST-VAAST-LA-HOUGUE</b>

5.4 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 09h45.

## 6♦INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions le 10/07/2020, une version provisoire pourra être rendue publique sur internet dans les jours qui précèdent ; elles seront distribuées aux concurrents dès qu'ils auront confirmé leurs inscriptions.

## 7♦PARCOURS

Les parcours sont de type : Côtier, côtier de nuit ou parcours construits. Un coefficient de 1 sera attribué pour toutes les courses.

## 8♦CLASSEMENTS

**8.1** Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera.

**8.1.a** Il y aura un classement par manche et ou par étape pour chaque flotte. Ce classement sera effectué en temps compensé (système temps sur temps) selon le document H105 du guide Osiris Habitable 2021.

**8.1.b** Il y aura un classement général par flotte. Ce classement général sera effectué par addition des points obtenus à toutes les étapes. Le concurrent qui marque le nombre total de points le plus bas gagne la course. Si au moins 7 manches sont courues, le plus mauvais score sera retiré. A l'issue du classement général un classement club sera établi sur 3 bateaux, 2 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement.

## 9♦COMMUNICATIONS RADIO

Le canal VHF de la course sera le canal 72 ou tout autre canal prévu dans les instructions de course

## 11♦PRIX

Des prix seront distribués comme suit : aux trois premiers du classement général pour chaque catégorie. Des prix spéciaux seront remis aux étapes et des lots tirés au sort lors de la remise des prix des classements généraux.

## 12♦DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 13♦ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1 million d'euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

## 14♦PLACES DE PORT - FESTIVITÉS

Les places de port sont gratuites à Carteret du 3 au 10 juillet, dans chacun des ports étapes aux escales, et à St Vaast La Hougue les 16, 17 et 18 juillet inclus. Aux étapes des cocktails ou des repas peuvent être offerts par l'organisation et ses partenaires.

## 15♦INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Yacht-Club de Granville - BP 317 - 50403 GRANVILLE CEDEX  
Tél : 02.33.50.04.25 - Email : [tourdesports@gmail.com](mailto:tourdesports@gmail.com). Le présent Avis de Course et les documents d'inscription peuvent être téléchargés sur le site du yacht-club de Granville : <http://www.yachtclubgranville.com> et le site du Tour des ports de la Manche : <https://tourdesports50.fr/>

## 16 • AVENANT COVID 19

### Préambule

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Les moyens digitaux (site du Tour des ports : <https://tourdesports50.fr>) seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité. Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

Des brassières +150 N conformément au nombre d'équipiers.

Un moteur fixe ou hors-bord, la quantité de carburant obligatoire doit permettre au départ de chaque étape de rejoindre le port d'arrivée. Une vitesse de propulsion d'au moins quatre nœuds est obligatoire.

Une VHF (fixe ou portable) avec ASN en état de marche en règle avec l'ANFR (Licence)

Un canot de survie adapté au bateau et à la zone de navigation.

Des feux de navigation fixes en état de marche.

### A- Gestes barrières (DP)

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : [https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)

- Chaîne d'inscription : Un seul représentant de chaque bateau, disposant d'une liste d'équipage complète avec noms, adresses numéros de téléphone portable, adresse e-mail de chaque équipier, et confirmer que chacun a été soit vacciné, dispose d'un test PCR de moins de 72 h ou a réalisé un autotest s'avérant négatif. Le skipper recueillera les informations de chaque équipier et devra présenter les documents à toute demande de l'autorité organisatrice ou des arbitres de la compétition.

- Tous les participants au Tour des Ports de la Manche : organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.

- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.

- Le masque doit être porté à tout moment à terre et si possible en mer. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.

- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans le Tour des Ports de la Manche n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.

- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### B. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion

Référent COVID : Un référent COVID sera nommé par le responsable de l'AO.

- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion : La cellule COVID sera composée du représentant de l'AO, du Président du Comité de Course, du Président du Jury et de toutes personnes compétentes pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

- Fonctionnement : Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/fichierentreprotocolesanitaire.pdf>

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

### C. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants

En s'inscrivant au Tour des Ports de la Manche, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte. Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter, - du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates, - que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,

- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,

- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

### D. Cas suspect de COVID 19

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 »